



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Infos PV commission d'Appel Disciplinaire du 14.04.25
- Info relevé de décisions commission Appel disciplinaire du 24.04.25
- Infos PV Commission Discipline du 23.04.25
- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 18.04.25
- PV Commission d'Arbitrage du 28.03.25
- PV Commission d'Arbitrage - STLJ du 21.04.25
- PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 22.04.25 et du 24.04.25
- PV commission restreinte d'organisation des Compétitions du 22.04.25
- PV Commission d'organisation des Compétitions du 24.04.25
- PV commission restreinte foot animation du 24.04.25
- Page Technique

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures les plateaux FESTIFOOT U6/U7 et U8/U8 du **Samedi 3 MAI 2025**

CAMPAGNE ANS PSF 2025



La campagne de subvention est lancée

Pour information, les dossiers (actions 2025 et bilans 2024) doivent être déposés pour **le 30 avril 2025** au plus tard sur le site Le Compte Asso. La note de cadrage 2025 et le document de présentation sont visibles sur le site internet

Pour votre information le code ANS subvention est **1126**



FINALES DE COUPES

Les finales des Coupes 77 auront lieu à THORIGNY les 31 mai, 1er, 7 et 8 juin 2025.



MATCHS REMIS

Les matchs sans date reprogrammés sauf les matchs en discipline ou CDPME

sont visibles sur Footclubs et le site internet du District



FINALES DE COUPES FEMININES

Les finales des Coupes 77 critères Féminines SENIORS, U18 et U15 à 8, la Coupe 77 SENIORS FEMININES à 11 et les Coupes 77 U18F et U15F à 11 auront lieu à PONTAULT COMBAULT le 15 JUIN 2025



DERNIER RELEVÉ COMPTA

Le relevé N°53 au 20.03.2025 doit être soldé **au plus tard le mercredi 30/04/2025 à 12 heures**, sinon il sera fait application de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général dès cette date.

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 26 & 27 avril 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 29 avril 2025

Commission des Statuts et
Règlements

18h00

Mardi 29 avril 2025

Commission de Discipline

16H00

Point Comm'

Avril 2025



En ce mercredi 23 avril a eu lieu la journée des services civiques du District de Football de Seine-et-Marne. Cette journée, se déroulant au sein même du district à Montry, était divisée en deux parties. Durant la première partie de la journée, un forum des métiers où 8 intervenants venaient présenter leurs métiers ou leur fonction en lien avec l'activité football.

À la suite de ce forum, un tournoi de football en marchant devait avoir lieu pour promouvoir cette nouvelle pratique que le district met en valeur depuis un certain temps. Malheureusement, le temps n'ayant pas permis d'effectuer ce mini-tournoi, nous avons proposé un Kahoot autour de l'arbitrage dans l'optique de clarifier certaines subtilités réglementaires.

Les services civiques ont ensuite répondu à un quiz autour des aspects réglementaires concernant l'encadrement de manifestations auprès du public école de football comme les stages, les plateaux amicaux ou tournois.

Le district tient à remercier personnellement les intervenants qui sont tous venus bénévolement pour présenter leurs différentes fonctions : entraîneur/éducateur avec Christian Coste, entraîneur des gardiens avec David Ribereau, arbitre avec Andreas Gauthier Mongeot Gauthier, ostéopathe avec Mohamed Assoumani, Délégué avec Patricia Guiliani et Franck Le Court et Vivons sport association qui prône l'insertion professionnelle par le sport avec Christophe Gomes et Fabio Mavroul.



Le 9 avril dernier, l' @usvaires_football_officiel a marqué un tournant en lançant officiellement sa section e-Football avec un tournoi d'ouverture sur FC25. Une journée placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la compétition, où petits et grands se sont affrontés manette en main !

Mention spéciale à Anas, jeune U14, qui a surpris tout le monde en remportant le tournoi avec brio !

Ce type d'initiative s'inscrit pleinement dans le projet du @districtseineetmarne.77 qui œuvre activement à la promotion des nouvelles pratiques, notamment le e-football. L'objectif ? Offrir aux clubs une nouvelle manière d'impliquer leurs licenciés, renforcer les liens intergénérationnels et faire vivre le foot autrement, sur le terrain comme sur console.

Et ce n'est que le début... le tournoi e-Football du District continue d'encourager les clubs à se lancer dans l'aventure numérique !

Le 19 avril, notre sélection U14 du District de Seine-et-Marne a fièrement représenté nos couleurs lors du Tournoi International de Meaux !

Après une journée intense de compétition face à de belles équipes, nos jeunes talents terminent à la 4ème place.

Bravo à eux pour leur engagement, leur esprit d'équipe et leur belle attitude sur et en dehors du terrain !



Rendez-vous le mardi 20 mai 2025 de 9h30 à 12h30 pour une matinée sportive et inclusive à destination des établissements médico-sociaux !

Au programme :
• Bâche de tir
• Foot golf
• Exercices de motricité
... et plein d'autres activités ludiques accessibles à tous !

Une matinée placée sous le signe du partage, de la convivialité et du football pour tous !

Rejoignez-nous!

Le Point Comm'

Avril 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)





Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 14 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 28913659
Melun 22 – Pays Fontainebleau
U16 D1 du 16/03/25

Match 28938639
Briard – Mormant
U18 D1 du 16/03/25

Match 53121931
Briard SC 21 – Cesson VSD ES 21
Coupe 77 U18 du 02/03/25



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

RELEVÉ DE DECISIONS du jeudi 24 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 28246478
Coulommiers Brie F – Emerainville Fc
Séniors D2B du 23/03/25



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 23 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

**Match 28245481
Courtry Academy – Othis C.O.
Sénior D2 du 06/04/2025**

**Match 29614462
St Germain Laval – Fontenay Tresigny
U18 D3 B du 06/04/2025**

**Match 28911704
Dammarie Les Lys FC – Le Mée Sports
Vétérans D2 du 06/04/2025**

**Match 29272397
Pin Villevaude As – Ferrieres Brie USD
U16 D3 Poule B du 06/04/2025**

**Match 29242105
Servon Fc – Loing Fci
Criterium 55 ans E du 13/04/25**

**Match 29616935
La Ferté S/Jouare – Futsal MRT
Séniors D2 du 13/04/25**

**Match 28913447
Cesson VSD – Claye Souilly
U18 D1 du 13/04/25**

Match 28247499
Ferrières Brie - Trilport
Séniors D3C du 13/04/25

Match 28915306
Servon FC – Dammarie les Lys FC
U18 du 13/04/20255

CHAMPIONNAT

Match 53246751
Crecy Fc – Lieusaint Foot As
Coupe 77 CDM du 20/04/25

DOSSIERS TRANSMIS **PAR LA COMMISSION** **DES STATUTS ET** **REGLEMENTS**

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11
CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

MATCH 53240584
ST PATHUS 1 – SENART M. 2
COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

ERRATUM PV DU 09/04/25

Criterium U13F du 22/3/25 :
Rencontres : AS Champs-sur-Marne Foot 1 – AS Saint-Mard 1
Poule : B
N° Rencontre : 29967383

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28239109
Servon fc - Meaux Academy Cs 2
Séniors D1 du 23/03/25

Match 28246992
Pontault Com USM 2 - Othis
Séniors D3B du 16/03/25

Match 28281772
Vaires Ent. E C US – Le Mée Sports 21
U14 D1 du 15/03/25

Match 28913660
Claye Souilly – Chelles
U16 D1 du 16/03/25

Match 28246716
Saint Mard – St Pathus
Séniors D3A du 23/03/25

Match 29882928
Servon – St Mard
Séniors Critérium Féminin A du 22/03/25

Match 28246752
Frat. Esbly Foot – Plessis Placy Port.
Sénior D3 Poule A du 06/04/2025

Match 29253890
Ent Crisenoy Arc – Ponthierry US 32
Vétérans D4C du 30/03/25

CONVOCATIONS

Match 28915298
Loing Fci – Avonnaise US Foot
U18 D2 du 16/03/25

Match 29272684
Nandy FC 22 – Servon Fc 21
U16 D3D du 16/03/25

Match 29617757
Vaux La Rochette – Lieusaint Foot As
Sénior D1 Féminine du 05/04/2025



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 18 avril 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 28917717 OZOIR FC 21 – ROISSY EN BRIE US 22 – U14 D2B du 03/05/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant que les incidents impliquant les jeunes des différentes communes semblent avoir disparus,

Considérant après échange avec le Président de OZOIR que celui-ci prendra contact avec son homologue de ROISSY EN BRIE et qu'il informera sa mairie pour qu'elle prenne les dispositions nécessaires à la sécurisation,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge du club de OZOIR et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de ROISSY EN BRIE.

Match n° 28913677 LE MEE SPORT 21 – DAMMARIE LES LYS FC 21 – U16 D1 du 04/05/2025 à 12h00

La Commission,

Considérant la proximité des deux villes et les rivalités entre jeunes en découlant,

Considérant les positions au classement du championnat,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'un (1) Délégué officiel a été désigné,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge des deux clubs. Demande au club de LE MEE SPORT de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre.

Match n° 29272083 NANTEUIL LES MEAUX 21 – ST PATHUS OISSERY ES 21 – U16 D3A du 04/05/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de ST PATHUS OISSERY,

Considérant que le club dans sa déclaration fait part de menaces verbales,

Considérant que cette rencontre concerne deux équipes de haut de tableau au classement,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre pour la régularité de la compétition,

Décide la désignation de trois (3) Arbitres officiels et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de ST PATHUS OISSERY.

Demande au club de NANTEUIL LES MEAUX de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre.

Match n° 28245475 VAL DE France F 1 – PONTAULT COMBAULT PORT 1 – SENIORS D2 du 04/05/2025 à 16h15

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club PONTAULT COMBAULT PORT,

Considérant que le club dans sa déclaration fait état de conflit entre les deux clubs,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser, malgré tout, au maximum la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de PONTAULT COMBAULT PORT.

Demande au club de VAL DE FRANCE de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre.

Match n° 29272821 BRAYTOIS CS 21 – BOMBONNAISE AS 21 – U16 D3E

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés lors du match aller,

Considérant que le dossier a été traité en Commission de Discipline avec des sanctions importantes,

Considérant, de plus, qu'il s'agit d'un match de haut de tableau,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide que la rencontre sera jouée à huis clos le 11/05/2025 sur les installations sportives du DISTRICT à MONTRY à 13h00, avec nomination de trois (3) Arbitres officiels et de deux (2) Délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 09/05/2025 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

Match n° 28913658 DAMMARIE LES LYS FC 21 – OZOIR FC 77 21 – U16 D1

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible du club de OZOIR,

Considérant que la rencontre aller a fait l'objet d'un traitement en Commission de Discipline,

Considérant que les différents éléments mentionnés dans les Procès-Verbaux de cette Commission,

Considérant les sanctions présent par cette Commission,

Considérant qu'il convient de maintenir l'équité de la compétition,

Considérant qu'il convient de tout mettre en œuvre pour le bon déroulement de la rencontre,

Décide que la rencontre sera jouée le 13/05/2025 à huis clos sur les installations sportives du DISTRICT à MONTRY à 20h00, avec nomination de trois (3) Arbitres officiels et de deux (2) Délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 09/05/2025 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevant et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 28/03/25

Site de Montry

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents : Thierry BLANC –Andreas MONGEOT (Service Civique) – Olivier FREMIOT – Laurent LITRE – Jean-Marie ROBY – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Dominique CHATELLIER - Emmanuel TULOUP –Florian MERLYNCK – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) – Naoufel DJILALI – Jimmy MELUT – Claude ADAM - Frédéric RABELLE – Denis MATEI – Thomas VENANT CABASSET -

Absents excusés : Florent MARMION – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D.) – Faruk EKICIK – Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur) – Mickaël HADJDAJ - Mohamed MORIBA DIAKITE –

Absents non excusés : Lucie LEMPEREUR – Jean-Pierre LEQUA – Bastien DARREHORT

Ouverture de la séance : 19h15

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Mars et Avril 2025
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

Sidi BENBACHIR : Suite comportement vis-à-vis d'un observateur. Convocation officielle envoyée. Arbitre présent en compagnie du Président de son club.

L'arbitre recevra une notification officielle.

Amar BENMAHAMMED : Suite à non-respect de l'article 1 de la F.F.F. Convocation officielle envoyée. Arbitre non excusé. **Convoqué à la prochaine réunion C.D.A**

Sidi Ahmed ZEMMOURI : Suite à non-respect de l'article 1 de la F.F.F. Convocation officielle envoyée. Arbitre absent excusé. **Convoqué à la prochaine réunion C.D.A.**

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 28/02/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité

Points sur la vie du District :

Jean-Marie RENAUD : Concernant les locaux du Mée, en attente des derniers travaux pour ensuite inauguration des nouveaux locaux du District.

Intervention du Président de la CDA:

Avant de procéder à l'ouverture de notre réunion, il me semble impératif d'exprimer toute ma solidarité envers Amadou DIARRA, suite à l'inqualifiable agression dont il a été victime ce dimanche. Je lui avais témoigné le désir de l'accueillir parmi nous ce soir pour dialoguer avec les représentants de la CDA.

Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude aux membres et aux formateurs pour leur soutien indéfectible et leur présence précieuse.

Dans le cadre de la FAR, il existe une collaboration avec la CDA 94 ; Je prévois de me tourner vers le président de la CDA 94 pour envisager la désignation d'un trio d'arbitres du 77 le 27 avril 2025.

Petit rappel : la ville de Thorigny accueillera les Finales 77 sur quatre jours, les 31 mai et 1er juin, puis les 7 et 8 juin 2025.

Finales Féminines le dimanche 15 juin à Pontault Combault.

Observation conseil pour 6 candidats de la FAR

Stage des formateurs 1er degré le 13 mai à Morfondé

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES:

Sidi BENBACHIR : Mail en date du 03/03/25. Mail d'excuse concernant son absence non excusée suite à la convocation en C.D.A du 28/02/25. **Pris note.**

Sébastien TELEMAQUE : Mail en date du 09/03/25. Rapport suite aux problèmes rencontrés avec le public lors d'une rencontre. **Pris note.**

DISTRICT 77 :

Direction District 77 : Mail en date du 05/03/25. Copie des P.V CDPME des 01/03 et 04/03/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Direction District 77 : Mails en date du 08/03/25. Copie des relevés des décisions de la Commission d'appel disciplinaire. **Pris note.**

Direction District 77 : Mail en date du 14/03/25. Copie P.V CDPME du 13/03/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Xavier MOPIN (C.T.D-DAP) : Mail en date du 19/03/25. Remercie la C.D.A qui a œuvré pour la réussite lors de la journée « Toutes Foot » du 08/03/25. **Pris note et remerciements.**

Direction District 77 : Mail en date du 19/03/25. Copie P.V CDPME du 19/03/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Direction District 77 : Mail en date du 27/03/25. Copie P.V CDPME du 26/03/25. **Pris note et transmis section désignation.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 07/03/25. Copie mail de la Ligue sur le suivi des arbitres. **Pris note.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 18/03/25. Copie mail de la Ligue sur le suivi des arbitres. **Pris note.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 20/03/25. Copie mail de Jean-Marc ELIASY concernant les lois du jeu Futsal adaptées au Foot Animation. **Pris note et transmis aux responsables Futsal.**

L.P.I.F.F : Néant

AUTRES COURRIERS :

C.D.A 75 : Mail en date du 03/03/25. Informe la C.D.A de la réussite à l'examen d'arbitre de Mr MICHELY Yanis, arbitre de notre District. **Pris note. La C.D.A lui souhaite la bienvenue.**

C.D.A 94 : Mail en date du 03/03/25 ; Informe la C.D.A de la réussite à l'examen théorique de Mr NINGATA MALLO Darius. Ce dernier doit être vu en pratique. **Pris note.**

Mr KHIARI Abdelkader : Mail en date du 04/03/25. Demande à devenir observateur la saison prochaine. **Pris note.**

Club U.S VAIRES : Mail en date du 12/03/25. Demande d'arbitres pour le tournoi PANAMECUP. Pris note. **En attente d'homologation du tournoi par la LPIFF.**

Mr Killian VOISET (Président F.C. SERVON) : Mail en date du 25/03/25. Indique que le Club de SERVON soutient totalement l'arbitre ainsi que le corps arbitral suite à l'agression du 23/03/25. **Pris note et remerciements.**

Activités CDA Mars et Avril 2025 :

07/03/25 : Séance F.A.R Montry et au Mée

08/03/25 : Opération « Toutes Foot » à Tournan en Brie

21/03/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée

28/03/25 : Réunion C.D.A à Montry

04/04/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée.

05/04/25 : Arbitrage Finales Foot Animation à Moissy-Cramayel

14/04/25 : Demande intervention sensibilisation à l'arbitrage au club de BRIE F.C

25/04/25 : Séance F.A.R en commun à Montry.

La vie des Sections

1. **Section « formation – perfectionnement - évaluation » :**

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM – Denis MATEI**

Il reste 3 observations à faire.

Règlement futsal animation en cours d'élaboration.

2. **Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:**

Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI**

Prochaine séance avec test probatoire pour préparation aux tests de Ligue.

Le niveau est bon mais certains arbitres doivent s'améliorer en théorie pour réussir les tests de la Ligue

Section « désignation des Arbitres »

Responsable : **Dominique CHATELLIER**

AD 1	23
AD 2	25
AD 3	30
AD4	40
AAS	10
A F.D	26
JAD	44
A FEM	10
A Futsal Spe	2

Total : **212** arbitres à ce jour désignables.
1005 indisponibilités à ce jour.

3) Section Commission de Discipline :

Représentant : **Dominique CHATELLIER**

Toujours beaucoup de dossiers à traiter.

4) Section Commission d'Appel :

Représentant : **Olivier FREMIOT**

Un arbitre présent et un arbitre absent excusé.

5) Section C.D.P.M.E

Représentant : **Jean-Marie ROBY**

Les P.V sont envoyés aux membres pour validation.

6) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : **Emmanuel TULOUP**

D1 : 34 Observations **D2 : 47** Observations **D3 : 27** Observations –
D4 : 7 Observations **J.A.D : 23** Observations **Assist : 5** Observations –
Féminines : 3 Observations

62 candidats observés depuis le début de saison.
212 évaluations à ce jour.

7) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Intervention des participants:

Jimmy MELUT : Remercie la C.D.A pour la formation 1^{er} degré.

Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur): Remercie les membres présents pour leur travail et leur assiduité. Le Comité Directeur veille à la sécurité des arbitres et veillera aux sanctions exemplaires.

Arbitres à inviter : Amar BENMAHAMMED – Sajjad BENJELLOUN -

Prochaine réunion : 25/04/25



Commission Départementale d'Arbitrage

Section Technique des Lois du Jeu

PROCÈS VERBAL du lundi 21 Avril 2025

Présidence : Fabien EL MKELLEB

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabrice ZANNIER,

Match 28912918

Chevry Cossigny F.C 31 – Val de l'Yerres 31

Vétérans D3 Poule B

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier

Notamment de la FMI, du mail du club de Val de l'Yerres pour confirmer la réserve technique,

Prend connaissance de la réserve technique déposée par le club de Val de l'Yerres concernant le fait que lors des dix dernières minutes de la rencontre le club de Chevry -Cossigny aurait effectué 5 changements de joueurs au lieu des 3 autorisés.

Considérant qu'il n'y a aucun changement de joueurs indiqué sur la F.M.I

Par ces motifs,

La Commission, demande de lui faire parvenir pour le 28/04/2025

Un rapport circonstancié à l'arbitre bénévole de la rencontre du club de CHEVRY en indiquant le nombre de changements de joueurs de son équipe dans les dix dernières minutes ainsi que le moment où la réserve technique a été posée et en compagnie de qui ?

Un rapport circonstancié au capitaine de l'équipe de VAL DE L'YERRES en indiquant le nombre de changement de joueurs de l'équipe de Chevry Cossigny dans les dix dernières minutes ainsi que le moment où il a posé la réserve technique et en compagnie de qui ?



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 22 avril 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

MATCH 29617530

EFPF 2 – TRILPORT 1

SENIORS D1 FEMININES DU 26/04/2025

Demande d'application de l'article 23.8 du RSG du District par courriel du 16/04/2025 du club de TRILPORT

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant l'art 23.8 :

23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

Considérant que l'équipe de EFPF 2 a fait forfait lors du match aller du 15/02/2025, la Commission dit que le match retour se déroulera sur les installations de TRILPORT

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29261374

OZOUER LE VOULGIS 5 – REAU 5

CDM D2C DU 04/05/2025

Courriel du club de **REAU** en date du 18/04/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 02/02/2025 et 02/03/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 04/05/2025 aura lieu sur les installations du club de REAU

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28253874
ENT. CRISENOY ARC 32 – CESSON VSD 31
VETERANS D4C DU 08/05/2025

Courriel du club de CESSON VSD en date du 22/04/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 09/02/2025 et 20/04/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 08/05/2025 aura lieu sur les installations du club de CESSON

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 229242030
COUBERT 40 – OL LOING 40
CRITERIUM 55 ANS Gr. E DU (sans date)

Demande d'application de l'article 23.8 du RSG du District par courriel du 22/04/2025 du club de OL LOING

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant l'art 23.8 :

23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

Considérant que l'équipe de COUBERT 40 a fait forfait lors du match aller du 09/03/2025, la Commission dit que le match retour se déroulera sur les installations de OL LOING

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

REPRISE DE DOSSIERS

MATCH 29253868
CESSON 31 – PONTIERRY 32
VETERANS D4C DU 06/04/2025

Réserves du club de CESSON concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs PONTIERRY 32:

Point 1 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

Point 2 : réserves concernant le nombre de joueurs mutés de PONTIERRY inscrits sur la FMI

Point 3 : réserves concernant le nombre de joueurs de PONTIERRY ayant participé au dernier match en équipe supérieure

Point 4 : réclamations d'après match sur le fait que ne figurent que 9 joueurs sur la FMI du match de l'équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant après vérification que 14 joueurs figurent sur la FMI de l'équipe supérieure jouant ce même jour

Pris connaissance des réserves de l'équipe CESSON, confirmées le 09/04/2025 à 13h04,

Considérant que dans son art 30 le RSG du District indique que pour être recevables les réserves doivent être confirmées dans les 48h pour un match de championnat

Par ces motifs,

Dit les réserves confirmées de CESSON irrecevables

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 30

Débit CESSON: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DOSSIERS EN COURS D'EXAMEN

MATCH 29261381

OZOUER 5 – VAUX ROCHETTE 5

CDM D2C DU 30/03/2025

Demande d'évocation de la Commission par courriel du club d'OZOUER en date du 13 avril 2025, concernant le joueur n°10 de VAUX LE PENIL qui ne semble pas être celui inscrit sur la feuille de match. Considérant que le club de VAUX LE PENIL a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

MATCH 28912949

POMMEUSE 31 – ALLIANCE 77 31

VETERANS D3B DU 13/04/2025

Demande d'évocation de la Commission par courriel du club d'ALLIANCE 77 en date du 15 avril 2025, concernant le joueur n°14 de POMMEUSE qui ne semble pas être celui inscrit sur la feuille de match. Considérant que le club de POMMEUSE a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

PONTHIERRY

U18 D2

Demande d'évocation du club de PONTHIERRY par courriel en date du 14/04/2025 concernant le fait que l'équipe U18 D2 du club de CPSP aligne depuis le début de saison 2 joueurs mutés hors période. Considérant que le club de CPSP a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

MATCH 29238556

LIEUSAINT 22 – FONTAINEBLEAU 24

U14 D4F DU 05/04/2025

Réserves du club de FONTAINEBLEAU concernant les joueurs de LIEUSAINT susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure

MATCH 28239145

VAIRES 1 – ST THIBAULT FC 1

SENIORS D1 DU 13/04/2025

Réserves du club de VAIRES concernant le nombre de joueurs mutés de St THIBAULT inscrits sur la feuille de match

MATCH 28246777

ST MARD 1 – COURTRY F 1

SENIORS D3A DU 13/04/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de ST MARD, par courriel en date du 16/04/2025, concernant le joueur BORGES GONCALVES Carlos de COURTRY susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de COURTRY F et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 28/04/2025

MATCH 29616886
SENGOL 3 – FUTSAL CHAMPBENOIST 1
SENIORS FUTSAL D2B DU 20/04/2025

Réclamations d'après match du club de FUTSAL CHAMPBENOIST par courriel en date du 21/04/2025 concernant des joueurs de SENGOL 3 ayant disputé 2 rencontres 2 jours consécutifs, ainsi que des joueurs susceptibles d'avoir évolué sous fausse licence

La Commission en informe le club de SENGOL et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 28/04/2025

AVONNAISE
U18 D2

Demande d'évocation du club de **AVONNAISE** par courriel en date du 16/04/2025 concernant le fait que l'équipe U18 D2 du club de CPSP aligne depuis le début de saison 2 joueurs mutés hors période

MATCH 53261421
SAVIGNY 35 – ENT EVERLY FC BRAY 35
+45 ANS COUPE COMITE DU 20/04/2025

Réclamations du club d'EVERLY par courriel en date du 22/04/2025 concernant des joueurs de SAVIGNY qui n'aurait pas l'âge requis pour jouer dans la catégorie

La Commission en informe le club de SAVIGNY et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 28/04/2025

MATCH 53259222
NANTEUIL 2 – CESSON VSD 2
SENIORS COUPE COMITE DU 20/04/2025

Réclamations du club de NANTEUIL par courriel en date du 22/04/2025 concernant des joueurs susceptibles d'avoir participé lors de la dernière rencontre en équipe supérieure

La Commission en informe le club de CESSON VSD et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 28/04/2025

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CLAYE SOUILLY

Tournoi U15F du 22 juin 2025



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du jeudi 24 avril 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

MATCH 28912940

VAL DE L'YERRES 31 – MORMANT FC 32

VETERANS D3B DU 04/05/2025

*Courriel du club de **MORMANT FC** en date du 24/04/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 16/03/2025 et 20/04/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 04/05/2025 aura lieu à 11h00 sur les installations du club de MORMANT FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 22 avril 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882252	20/04/25	CRIT. FEMININ U15 Poule C	BUSSY ST GEORGES 1	MITRY COMPANS GOELLY 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29909826	09/04/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule AB	LESIGNY USC 1	CHEVRY COSSIGNY 1
29967667	12/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule A	SENART MOISSY 1	EFSSM 2
29967775	12/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	SENART MOISSY 2	EFSSM 3
29967373	12/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 1	ST MARD AS 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29967730	02/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 1	MEAUX ACADEMY 1
29967363	05/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 1	VAIRES US 1
29967394	05/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule C	VAL DEUROPE 2	ENT. GRETZ TOURNAN/ OZOIR 2
29905852	05/04/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule L	BOCAGE AMICALE 1	AVONNAISE US 2

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878489	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U9	Poule B	EMERAINVILLE FC 31	PONTAULT COMM. PORT. 31
29878510	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U9	Poule C	AVONNAISE US 31	MORET VENEUX 31
29878600	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE 31	CRECY FC 31
29878660	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule E	PONTAULT COM. UMS 31	ROISSY EN BRIE 31
29878809	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	TRILPORT USF 32	VAIRES US 32
29878810	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	CRECY FC 32
29878870	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule L	PONTAULT COM. UMS 32	ROISSY EN BRIE 32
29911602	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	VAIRES US 33	US TORCY 33
29911985	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule I	DAMMARTIN CS 33	MAGNY LE HONGRE 31
29912035	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	EMERAINVILLE FC 32	FRAT. ESBLY 31
29912447	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	LE MEE SPORTS 35
29912531	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule R	CHAMPENOIS MV 31	MORET VENEUX 32
29912561	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule S	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	NANDY FC 32
29907676	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	MITRY COMPANS GOELLY 2	VAL D'EUROPE 2
29907678	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	ASM FERTOISE 1	CHELLES AS 2
29907720	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	ASM FERTOISE 2	CHELLES AS 3
29907850	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule E	BUSSY ST GEORGES 1	CHAMPS FFC 1

29907985	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule G	BUSSY ST GEORGES 3	CRECY FC 2
29908690	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	FRAT. ESBLY 1
29908786	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N .1	VILLENOY AC 2
29909465	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Y	PAYS DE FONTAINEBLEAU 2	MONTEREAU ASA 2
29969108	29/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule A	LOGNES US 1	MEAUX ACADEMY 1
29969177	29/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CLAYE SOUILLY 1	NANDY FC 1
29969179	29/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CHAMPS S/MARNE 1	VAL DE FRANCE 1
29916284	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	BRIE EST 31	COULOMMIERS BRIE 32
29916882	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	BOIS LE ROI FC 31	PAYS DE BIÈRE 31
29969433	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	VAL D'EUROPE 32	PAYS DE FONTAINEBLEAU 32
29969550	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule E	PONTAULT COM. UMS 33	C.P.S.P. 31
29969611	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule G	CHAMPS S/MARNE 33	ST THIBAULT FC 31
29905775	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule J	COMBS LA VILLE 1	SERVON FC 1
29905852	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule L	BOCAGE AMICALE 1	AVONNAISE US 2
29778475	29/03/25	CRIT. U13 EXC	Poule B	LOGNES US 1	ST MARD AS 1
29778476	29/03/25	CRIT. U13 EXC	Poule B	PONTAULT COM. UMS 1	VAIRES US 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
29/03/25	U6/U7	ESBLY
29/03/25	U6/U7	MAGNY
29/03/25	U6/U7	COLLEGIEN
29/03/25	U6/U7	LAGNY
29/03/25	U6/U7	ANNET
29/03/25	U6/U7	VAL D'EUROPE
29/03/25	U6/U7	PONTAULT COMBAULT UMS
29/03/25	U6/U7	MARLES
29/03/25	U6/U7	PONTHIERRY
29/03/25	U8/U9	COLLEGIEN

29/03/25	U8/U9	NANTEUIL
29/03/25	U8/U9	CLAYE SOUILLY
29/03/25	U8/U9	BUCCEENNE
29/03/25	U8/U9	FERTE SS/JOUARRE
29/03/25	U8/U9	VAIRES US
29/03/25	U8/U9	NOISIEL FA
29/03/25	U8/U9	PONTAULT PORUGAIS
29/03/25	U8/U9	SC BRIARD
29/03/25	U8/U9	GUIGNES
29/03/25	U8/U9	NANDY
29/03/25	U8/U9	LE CHATELET
29/03/25	U8/U9	HERICY VULAINES
29/03/25	U8/U9	RCP FONTAINEBLEAU

FORFAITS

MATCH 29617751 DAMMARIE LES LYS 1 – VILLEPARISIS USM 1 SENIORS D1 FEMININES du 19/04/25

Lecture du courriel du club de DAMMARIE LES LYS FC avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCHS REMIS SANS DATE

Matches sans date Seniors D2A Futsal

- 29616770 Acs Chanteraine 2 – Bois le Roi 2 du 31/01/2025 – **Nouvelle date le 25/04/2025**
- 29616757 Acs Chanteraine 2 – Futsal Mrt 2 du 10/01/2025 – **Nouvelle date le 09/05/2025**
- 29616763 Villeparisis Usm 1 – Acs Chanteraine 2 du 24/01/2025 – **Nouvelle date le 18/05/2025**

Matches sans date Seniors D2B Futsal

- 29616881 Futsal Champbenoist 1 – Esp. Slf 1 du 14/04/2024 – **Nouvelle date le 28/04/2025**
- 29616922 Sengol 3 – Avon 2 du 23/03/2025 – **Nouvelle date le 06/04/2025**

MATCHS A HUIS CLOS

Seniors D2A Futsal

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour l'équipe 2 Seniors Futsal de l'ACS CHANTEREINE et inflige à ladite équipe un huis-clos total (pour ses matchs à domicile) jusqu'à la fin de la saison 2024- 2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos à la charge du club recevant
Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 12 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Les matchs suivants sont concernés :

- 29616770 Acs Chanteraine 2 – Bois le Roi 2 du **25/04/2025**
- 29616803 Acs Chanteraine 2 – Villeparisis Usm 1 **du 02/05/225**
- 29616757 Acs Chanteraine 2 – Futsal Mrt 2 du **09/05/2025**
- 29616813 Acs Chanteraine 2 – Ferté Ss/Jouarre 1 du **16/05/2025**

Prochaine réunion sur convocation



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 24 avril 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Olivier FREMIOT

Présent : Claude ADAM

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : André ANTONINI - Bruno GLISE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236341	19/04/25	U14 D4B	CRECY 23	VAL DE France 22
28246495	20/04/25	SENIORS D2B	EMERAINVILLE 1	MORMANT FC 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236278	12/04/25	U14 D4B	BRIE EST 21	CRECY 23

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29272971	06/04/25	U16	D3F	BOIS LE ROI 21	CHAMPENOIS 21
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant BOIS LE ROI, pour en attribuer le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de CHAMPENOIS ;					
29238559	05/04/25	U14	D4F	BOIS LE ROI 22	MORMANT 22
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant BOIS LE ROI, pour en attribuer le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de MORMANT ;					

PROBLEMES FMI

28881297	06/04/25	VETERANS	D1	DAMMARTIN 31	TRILPORT 31
Courriel du club de Dammartin, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI.					
Par ces motifs, la Commission demande aux clubs de Dammartin et de Trilport de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :					
<ul style="list-style-type: none"> • Score de la rencontre • Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué • Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs • Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms • Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique 					
Considérant que les clubs de Dammartin et de Trilport ont transmis les éléments demandés					
Considérant le rapport de l'arbitre officiel.					
Par ces motifs, la Commission prend note des éléments transmis et enregistre le score de la rencontre 5 - 5					

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends des 29 mars au 20 avril :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le mercredi 30 avril.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>29/03/25</u>	U14 D2B	Ozoir Fc 77 21 - Champs S/Marne Foot 22	
<u>29/03/25</u>	U14 D2C	Avonnaise Us Foot 21 - Lieusaint Foot As 21	
<u>29/03/25</u>	U14 D3A	St Thibault F.C. 21 - Pin Villevaude As Le 21	
<u>29/03/25</u>	U14 D3B	Lesigny U.S.C. 21 - Gretz Tourman Sc 22	
<u>29/03/25</u>	U14 D3B	Briard S.C. 22 - Val De France F. 21	
<u>30/03/25</u>	Veterans D2A	Annet S/Marne A.S. 31 - Croissy Beaubourg 31	
<u>30/03/25</u>	+45 Ans A	Dammartin Cs 35 - Quincy Voisins Fc Us 35	
<u>30/03/25</u>	U16 D3A	Ent.Plaine/Claye 24 - Othis C.O. 21	
<u>30/03/25</u>	U16 D3B	Ozoir Fc 77 22 - Coulommiers Brie F 21	
<u>30/03/25</u>	U16 D3E	Am Montereau As 22 - Chatelet En Brie Us 21	
<u>06/04/25</u>	Veterans D1	Dammartin Cs 31 - Trilport Usf 31	

<u>06/04/25</u>	+45 Ans A	Quincy Voisins Fc Us 35 - St Mard As 35	
<u>06/04/25</u>	+45 Ans D	Vaux La Rochette 35 - Lieusaint Foot As 35	
<u>06/04/25</u>	Cdm D2B	St Thibault F.C. 6 - Mouroux Cs 5	
<u>06/04/25</u>	U16 D3A	Mitry Compans Goelly 22 - Courtry F. 21	
<u>13/04/25</u>	+45 Ans A	Quincy Voisins Fc Us 35 - Port. Ourq Mitry 35	

Week-ends des 29 mars au 20 avril :

<u>29/03/25</u>	U14 D4C	Frat. Esbly Foot 21* - Crecy Fc 22	1er avert Frat. Esbly Foot 21
<u>29/03/25</u>	U15 - Niv 1	Vaires Ent. Et C. Us 1* - Pontault Com. Ums 1	1er avert Vaires Ent. Et C. Us 1
<u>30/03/25</u>	U16 D3D	Savigny Le Temple Fc 22* - Mormant F.C. 21	2ème avert Savigny 100€
<u>30/03/25</u>	U16 D3F	Loing Fci 22* - Moret-Veneux Sab. Fc 22	1er avert Loing Fci 22
<u>05/04/25</u>	U14 D2C	Vaux La Rochette 21* - Ent. Melun City 23 23	1er avert Vaux La Rochette 21
<u>05/04/25</u>	U15 - Niv 1	Combs La Ville C.A. 1* - Us Torcy Pvm 2	1er avert aux 2 équipes
<u>06/04/25</u>	Vet D2B	Coulommiers Brie F 31* - Pontault Com. Ums 31	1er avert Coulommiers Brie F 31
<u>06/04/25</u>	U16 D3F	Bois Le Roi F.C. 21* - Champenois Mam. Ver. 21	2ème avert Bois le Roi 100€

- * pas de connexion du club recevant

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29251741 MAISONCELLES 5 – ANNET 5 CDM D2A du 27/04/2025

09/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10h30

MATCH 29261380 NUSO 5 – OZOUER 5 CDM D2C du 27/04/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club d'**OZOUER** pour disputer la rencontre à 10H00 à OZOUER au lieu de 9H30 à VOULX

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NUSO

MATCH 53318102 VAL EUROPE 1 – MCG 1 Coupe 77 U14 du 26/04/2025

16/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL EUROPE** pour disputer la rencontre le 10/05/2025 au lieu du 26/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

MATCH 29221552 VAL DE FRANCE 2 – CPSP 2 SENIORS D4B du 27/04/2025

22/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

MATCH 29236853 VAL DE L'YERRES 21 – FERRIERES 21 U14 D4D du 26/04/2025

23/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FERRIERES** pour disputer la rencontre le 10/05/2025 au lieu du 26/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE L'YERRES

23/04/2025- courriel du club de VAL DE L'YERRES acceptant le report de la rencontre au 10/05/2025.

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28281800 MEAUX CS 22 – TORCY 23 U14 D1 du 26/04/2025

23/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE TORCY

MATCH 28247496 BUSSY FC 1 – TRILPORT 2 U18 SENIORS D3C du 27/04/2025

Considérant que cette rencontre ne peut avoir lieu le 27/04/2025 en raison de la fermeture des installations de Bussy St Georges

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que les 2 équipes ne jouent pas le 04/05/2025.

Considérant le planning d'occupation des terrains du club de Bussy le 04/05/2025

Par ces motifs,

La Commission décide de reporter ce match le 04/05/2025 à 14H00

Jeudi 1^{er} mai 2025

MATCH XXX PAYS BIERES 21 – LIEUSAIN 22 U18 D3B du XXX

Considérant que cette rencontre n'a pas été générée informatiquement suite à une inscription tardive d'équipe,

Considérant que ce bug a été signalé à la DSI qui n'a pas pu résoudre pour le moment ce fait,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le 01/05/2025 à 14 heures 30 à Chailly en Bière (utilisation d'une feuille de match papier).

Week-end du 03 et 04 mai 2025

MATCH 29261374 OZOUE 5 – REAU 5 CDM D2C du 04/05/2025

13/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de REAU pour disputer la rencontre à 9H30 à REAU au lieu de 10H00 à OZOUE

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOUE

MATCH 28923923 CLAYE SOUILLY 2 – FONTAINEBLEAU 2 U18 D1 du 04/05/2025

16/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre le 30/04/2025 à 20H00 au lieu du 04/05/2025 à 17H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 10 et 11 mai 2025

MATCH 53318101 OZOIR FC 21 – COUNTRY ACAD. 21 COUPE COMITE U14 du 10/05/2025

22/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de OZOIR pour disputer la rencontre le 06/05/2025 à 19H00 au lieu du 10/05/2025 à 15H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COUNTRY ACADEMIE

MATCH 29721719 FERTE S/J 21 – VILLENY 21 U18 D3C du 19/01/2025

Considérant que cette rencontre n'a pu avoir lieu en raison d'un terrain impraticable,

Considérant que la rencontre n'avait, à ce jour, pas été reprogrammée,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'un match de Coupe de France a été programmé sur les installations de FERTE S/J à 14H30,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le 11/05/2025 à 12H30

MATCH 28246980 MAGNY 2 – OTHIS 2 SENIORS D3B du 11/05/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MAGNY pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00

ACCORD DU CLUB D'OTHIS

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Coupe de France à cet horaire, impossible de valider à ce stade.

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAIN SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

08/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

MATCH 28912956 CHEVRY 1 – POMMEUSE 1 VETERANS D3B du 18/05/2025

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE POMMEUSE

16/04/2025-Demande de modification de terrain et d'horaire par courriel du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 18/05/2025 à 11H30 sur les installations de PRESLES

Considérant que cette rencontre ne pourra avoir lieu en raison d'une fermeture par arrêté municipal, Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'une rencontre 45 ANS est programmée sur les installations de PRESLES à 9H30, Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match à 11H30 à PRESLES

MATCH 28246593 SAVIGNY 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D2B du 18/05/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 15H30 à COULOMMIERS au lieu de 16H00 à SAVIGNY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29241059 COUBERT 5 – PAYS BIERES 5 45ANS POULE D du 25/05/2025

06/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PAYS BIERES

PROGRAMMATION DES MATCHS SANS DATE

Match	Compétitions	Recevant		Visiteur		Date	Heure	Jour
28912940	Veterans D3B	VAL DE L'YERRES	31	MORMANT FC	32	04/05/2025	09H30	Dimanche
28247496	Seniors D3C	BUSSY FC	1	TRILPORT	2	04/05/2025	14H00	Dimanche
29253872	Veterans D4C	REAU	31	MAROLLES	31	08/05/2025	09H30	Dimanche

29253874	Veterans D4C	CESSON VSD 31	31	ENT CRISENOY ARC	32	08/05/2025	09H30	Dimanche
29272821	U16 D3E	BRAYTOIS	21	BOMBONNAISE	21	11/05/2025	13H00	Dimanche
28246558	Seniors D2B	VAL D'EUROPE	2	MEAUX CS ACADEMY	3	11/05/2025	15h	Dimanche

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
BUSSY ST GEORGES 31	VETERANS	D4C	57 €
BUSSY ST GEORGES 23	U16	D3C	57 €
FERTE S/S JOUARRE 21	U16	D3C	57 €
BREUILLOISE 31	VETERANS	D4B	57 €



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 24 Avril 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE FOOT PASSION U10F/U11F DU 8/4/25 :

La commission fait l'état des lieux de l'ensemble des résultats des demi-finales du Challenge IDF U11F du 15/03/25 et remarque notamment les forfaits des équipes de Nangis 1 (avisé, équipe forfait général sur criterium depuis), Entente Féminine Pays de Fontainebleau 1 (hors-délai) et Sénart-Moissy 2 (non avisé).

La Commission propose de qualifier les équipes présentes aux demi-finales, et une organisation à 5 équipes sous un format championnat ou chacune se rencontre. Un planning prévisionnel de la journée sera établi par le CTD-DAP. La commission sollicite le Comité Directeur, pour valider en dernier ressort, l'organisation de la finale Foot Passion U10F/U11F du 8/5/25 en conformité avec l'art. 8.3 du Challenge correspondant

REPRISE DE DOSSIER :

Criterium U10 Espoir du 22/3/2025 :

Rencontre : Savigny Le Temple FC 34 – Gretz-Tournan SC 35

Poule : P

N° de Rencontre : 29912456

Réception du mail de Mme BESNARD Mélanie, responsable de la catégorie U10 à Gretz-Tournan, concernant l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence évoquée et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait

La Commission demande des rapports, pour le 2/4/25, sur l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence, et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait à :

- Au responsable technique du club de Savigny-Le-Temple
- A l'éducateur de l'équipe Savigny Le Temple FC 34

La Commission demande, pour la seconde et dernière fois, des rapports, pour le 15/4/25, sur l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence, et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait à :

- Au responsable technique du club de Savigny-Le-Temple
- A l'éducateur de l'équipe Savigny Le Temple FC 34

Réception en date du 15/04 et lecture du mail du club de Savigny Le Temple concernant les raisons de l'absence de son éducateur.

La Commission rappelle le club de Savigny-Le-Temple aux devoirs de sa charge et rappelle l'obligation d'accès aux formalités administratives sous peine de nouvelles sanctions

DEMANDES DE MODIFICATION :

LISTES ESPOIRS

Servon : Changement de 1 joueur dans l'équipe Servon 2 en U12/U13 : validé

Agenda Technique

FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025	A MORMANT	17	4
	2^{ème} jour 02/06/2025			
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	
	2^{ème} jour 03/06/2025			

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	9	15



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 03 MAI 2025

Club recevant	ST MARD	OTHIS	CLAYE
	ST MARD 3	OTHIS 4	CLAYE 6
	MONTHYON 2	BRIE NORD 6	BRIE FC 6
	MOUSSY 1	CONGISSOIS 1	
	COURTRY FOOTBALL 4	CHAUCONIN 3	
	10	14	12

Club recevant	NANTEUIL	TRILPORT	LOGNES
	NANTEUIL 3	TRILPORT 4	LOGNES 5
	DAMMARTIN 4	DAMMARTIN 4	VAIRES 5
	ST PATHUS 3	VILLENY 2	
	10	10	10

Club recevant	LOGNES	TORCY	THORIGNY
	LOGNES 5	TORCY 3	THORIGNY 2
	MEAUX 5	MEAUX 4	AS CHAMPS 2
		COUTRY ACADEMY 3	ANNET 2
			BREUILLOISE 4
	10	10	10

Club recevant	LE PIN	BUSSY	LAGNY
	LE PIN 2	BUSSY 4	LAGNY 6
	VILLEPARISIS 6	PLAINE DE France 2	CHELLES 7
	MITRY MORY 4	MAGNY 3	
		EMERAINVILLE 1	
	12	10	13

Club recevant	ST THIBAUT	CHANGIS	FERTE SOUS JOUARRE
	ST THIBAUT 4	CHANGIS 2	FERTE SOUS JOUARRE 5
	VAL D'EUROPE 4	COSMO 2	AFPO 4
		ESBLY 2	REBAIS 3
		POMMEUSE 2	
	8	8	12

Club recevant	BUCEENNE	MOUROUX	VERNEUIL
	BUCEENNE 4	MOUROUX 2	VERNEUIL 1
	CRECY FC 4	BRIE EST 1	FERRIERES 6
		JOUARRE 3	NANGIS 3
		COULOMMIERS 2	BOMBON 2
			OZOUEUR LE VOULGIS 2
	8	8	14

Club recevant	LESIGNY	SERVON	MOISSY
	LESIGNY 2	SERVON 3	MOISSY U8 + U9 6
	CHAMPS FFC 7	COLLEGIEN 3	FERRIERES 6
	ALLIANCE 77 3	CESSON U8 + U9 6	
	12	12	12

Club recevant	BRIARD	MELUN	PRESLES
	BRIARD 5	MELUN U8 + U9 7	PRESLES 3
	NOISIEL FA 7	PONTAULT PORT 4	VAL DE France 4
		LA FORET 1	JOUY YVRON 3
			ARC EN CIEL 2
	12	12	12

Club recevant	GRETZ TOURNAN	UMS PONTAULT	FONTENAY TRESIGNY
	GRETZ U8 + U9 6	UMS PONTAULT U9 4	FONTENAY TRESIGNY 3
	VAL D'EUROPE 6	VAL DE France 4	SAVIGNY U8 + U9 4
		LE MEE U9 4	LONGUEVILLE 3
			ROISSY U9 2
	12	12	12

Club recevant	VAL DE L'YERRES	LE MEE	PONTHIERRY
	VAL DE L'YERRES 3	LE MEE U8 4	PONTHIERRY U8 + U9 6
	CPS PROVINS 5	ROISSY U8 4	LIEUSAINTE U8 + U9 4
	PONTAULT UMS U8 4	OLYMPIQUE LOING U8 4	HVS 2
	12	12	12

Club recevant	MORMANT	NANDY	MORET VENEUX
	MORMANT 3	NANDY U8 + U9 4	MORET VENEUX 3
	MARLES 3	OZOIR U8 + U9 6	DAMMARTIN U8 + U9 6
	GUIGNES 4		GATINAIS 3
	10	10	12

Club recevant	OLYMPIQUE DU LOING	MONTEREAU	CHAMPAGNE
	OLYMPIQUE DU LOING U9 3	MONTEREAU 6	CHAMPAGNE 2
	CHATELET U8 + U9 3	BOIS LE ROI 4	ST GERMAIN LAVAL 1
	FONTAINEBLEAU 3	AMICALE BOCAGE 2	VAUX LR U8 + U9 5
	MAROLLES 3		BRAY 2
	12	12	10

Club recevant	GRANDE PAROISSE	EBNSP	
	GRANDE PAROISSE 2	EBNSP 2	
	USBPO 4	VARENNE 4	
	AVON 3	PAYS BIERES 3	
	GOUAIX 3		
	12	9	0